

Communiqué de presse

Atelier général annuel de la FESP

L'entreprise de services à la personne : quelle nouvelle donne ?

En plein débat sur l'« ubérisation de l'économie », la FESP a posé la question de la nouvelle donne dans les services à la personne lors de son Atelier général annuel, à Paris. Histoire d'interpeler les pouvoirs publics, face aux nouveaux modèles économiques émergents...

Dans un grand amphithéâtre du Medef, à Paris, aussi attentif que participatif, les dirigeants d'entreprise de services à la personne (SAP), adhérents de la Fédération du service aux particuliers (Fesp), ont posé, jeudi 25 juin 2015, la question des évolutions de leurs modèles économiques, au moment où émergent des plateformes dématérialisées sur le secteur.

Après l'ouverture des travaux par un message de Pierre GATTAZ, président du Medef, et de Jo-Michel DAHAN, sous-directeur des entreprises de services et des professions libérales à la Direction générale des entreprises (DGE) à Bercy, représentant le ministre de l'Economie, des Finances et du Numérique, deux tables rondes réunissant des chefs d'entreprise et leurs interlocuteurs, notamment financiers, ont décliné les interrogations de la profession sur les axes du financement du développement de l'activité et les évolutions en cours des modèles économiques. Alain BUAT, président du Centre régional d'observation du commerce, de l'industrie et des services (CROCIS) de la CCI Paris-Ile de France, a souligné le paradoxe d'une profession à la fois dans l'enthousiasme et l'inquiétude. Le constat, suite à l'interview de plus de 220 chefs d'entreprise, de l'impact délétère de l'instabilité des règles fiscales et réglementaire et du retour de la concurrence du travail au noir a fait réagir une assistance confirmant les résultats de l'enquête¹.

L'intervention de Bruno DESPUJOL, *partner* au cabinet international d'études Oliver Wyman a permis de délivrer en amont de la publication de l'étude², les derniers chiffres des baisses de recettes fiscales et sociales pour les finances publiques des différents modèles d'entreprise. Ainsi, les économistes ont évalué la perte de volume horaire déclaré à 18 % en seulement quatre ans ; quant à l'éventualité du passage des acteurs de l'aide à domicile des personnes âgées, du régime de l'agrément à celui de l'autorisation, comme préconisé dans le projet de loi sur le vieillissement, une première approche chiffrée fait apparaître un coût supplémentaire pour les finances publiques de 164 millions d'euros dès la première année.

.../...

¹ *Les services à la personne, un secteur dynamique qui plaide pour la stabilité réglementaire*, CROCIS / CCI Paris Ile-de-France, février 2015. Téléchargeable sur : <http://www.fesp.fr/actualite/conjoncture-ce-que-disent-220-chefs-dentreprise-de-la-fesp>

² *Les services à la personne, évaluation des initiatives réglementaires*, O. Wyman, juin 2014.

Rétablir la confiance des financeurs

Eprouvés par de nombreux changements du cadre fiscal et social en seulement quelques années, le constat est unanimement partagé par les chefs d'entreprise présents à la tribune : Brice ALZON, président de la Maison des services à la personne (MDSAP), coopérative de SAP, Corinne LABOUREIX, responsable du développement ISR à la CPR AM (groupe Crédit Agricole), Mina ZANAT, présidente du Groupe Family Sphère, ou encore Laurent GUILLET, président d'Espace et Vie, résidences services, qui intervenaient lors de cette table ronde. Ainsi, le premier souhait des chefs d'entreprise concerne la stabilité des mesures législatives et fiscales afin de pouvoir se consacrer « entièrement » au développement d'une activité qui représente le premier potentiel d'emplois en France.

Quel(s) modèle(s) économique(s) ?

La seconde table ronde a porté le débat sur la perception des chefs d'entreprise et experts du secteur de l'arrivée sur le secteur de plateformes d'intermédiation ayant massivement recours aux autoentrepreneurs. Entre exigence de simplification et de préservation de la qualité, mais aussi nécessité de lutter contre le travail au noir, Sandra KÜNTZMANN BURGO, présidente de l'entreprise E-comme Enfants et présidente du Syndicat des entreprises de services à la personne (SESP), et François HUREL, président de l'Union des auto-entrepreneurs, ont débattu des bouleversements potentiels que porte l'absence de réaction des pouvoirs publics face aux nouveaux modèles. Guillaume THOMAS, président de la plateforme de mise en relation Aladom, et adhérent au SESP, après avoir présenté aux participants les bonnes pratiques de ce type d'acteur, mais aussi ce qui les différencie des plateformes « low cost ». Chacun s'est accordé sur la nécessité de défendre l'éthique mise en place par les acteurs depuis plusieurs années. Cette approche a été illustrée par les témoignages issus de l'expérience des deux experts du secteur, Dominique LERY, fondatrice du réseau Adhap services, et Thierry DEPOIS, directeur général d'EUROP Assistance de 2004 à 2014.

Une convention avec les acteurs martiniquais

L'Atelier général aura également été l'occasion pour la Fesp et le Sesp de signer une convention de partenariat avec le groupement d'entreprises martiniquais, UROSAP, représenté par sa présidente, Sylvie MARECHAL. Le partenariat qui organise l'adhésion des membres du groupement au Sesp, permettra, de façon concrète, de mettre en place des échanges continus entre adhérents en métropole et en Martinique. Parmi les premières actions qui seront prochainement mises en œuvre, seront réalisées les pages UROSAP sur le site de la Fesp ou encore une visioconférence dès la rentrée.

Contact presse FESP : 01 53 85 40 80

ATELIER GENERAL DE LA FESP

SERVICES À LA PERSONNE

L'ENTREPRISE ET SON MODÈLE ECONOMIQUE : QUELS DÉFIS ?

Judi 25 juin 2015 - 10 h 30 - 18 h

Grand Amphithéâtre du Medef - 55, avenue Bosquet - 75007 - Paris

Programme de l'ATELIER GENERAL

Débats animés par Eric Angioletti, journaliste, ex-directeur de l'antenne d'Europe 1

- | | |
|---------------------|---|
| 14 h 30 | Ouverture par le représentant du ministre de l'Economie, des Finances et du Numérique

Mot d'accueil de Pierre GATTAZ, président du Medef et de Maxime AIACH, président de la FESP |
| 15 h | Pupitre 1 : Bruno DESPUJOL, partner au cabinet Oliver WYMAN, 1 ^{ers} retours de l'étude 2015 sur l'environnement économique et fiscal des entreprises de SAP |
| 15 h 30 | TABLE RONDE 1 : Quels financements ? |
| Intervenants | <ul style="list-style-type: none">- Brice ALZON, président MDSAP- Alain BUAT, délégué du président, chargé de la production, de la valorisation et de la diffusion de l'information, CCI Paris-Ile-de-France- Laurent GUILLET, président d'Espace & Vie- Corinne LABOUREIX, responsable développement ISR, CPR AM- Mina ZANAT, présidente du Groupe Family Sphère |
| 16 h 30 | Signature de la Convention Fesp / Sesp / UROSAP Martinique avec Sylvie MARECHAL, présidente. |
| 16 h 45 | TABLE RONDE 2 : Quel(s) modèle(s) ? |
| Intervenants | <ul style="list-style-type: none">- Thierry DEPOIS, directeur général d'Europ Assistance (2004 - 2014)- François HUREL, président de l'Union des autoentrepreneurs- Sandra KÜNTZMANN-BURGO, présidente du Syndicat des entreprises de services à la personne (Sesp)- Dominique LERY, expert, fondatrice du réseau Adhap Services- Thibaud SIMPHAL, directeur général d'Uber France- Guillaume THOMAS, président d'Aladom |
| 17 h 45 | Mot de conclusion de Maxime AIACH et de Michel GUILBAUD, directeur général du Medef |
| 18 h | Cocktail |